

CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2017 – 18heures30
Compte-rendu sommaire

18 présents, 5 absents excusés [Gaby Peton (procuration à Jean-François Jaffry) ; Elyane Le Bléis (procuration à Rémy Strullu) ; Michèle Rousseau (procuration à Bénédicte Darras) ; Véronique Le Scaon (procuration à Philippe Sandrin) ; Jocelyne Kervella-Lainé (procuration à Claude Conrod)].

0. Compte rendu du Conseil municipal du 10 février 2017

Adopté à l'unanimité (21 pour, 2 abstentions – Claude Conrod), Thomas Le Reun est élu secrétaire de séance.

1. Commune – compte administratif 2016 – Compte de Gestion de la Trésorerie

Le Maire présente le compte administratif 2016, qui se résume ainsi :

En Fonctionnement :

Dépenses :	2 017 792,02 €		
Recettes :	2 655 520,05 €	soit un excédent de :	637 728,03 €

En Investissement :

Dépenses :	333 235,80 €		
Recettes :	2 069 803,26 €	soit un excédent de :	1 736 567,46 €

Le résultat de clôture s'élève à un excédent de 2 374 295,49 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (21 pour, 2 contre – Claude Conrod) approuve le compte de gestion de la trésorerie de Plogastel-Saint-Germain.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Jean-Bernard YANNIC, premier adjoint, pour procéder au vote du Compte Administratif, qui conforme au compte de gestion, est adopté à la majorité (20 pour, 2 contre : Claude Conrod).

2. Commune : Affectation des résultats 2016

Le Maire précise que compte tenu du programme de travaux prévu en investissement 2017, la commission des finances, réunie le 20 mars dernier, propose d'inscrire l'intégralité du résultat 2016 de *fonctionnement* (**637 728,03 €**) en recette d'investissement au **compte 1068** du budget 2017.

Dans la partie *investissement*, qui dégage un bénéfice de **1 736 567,46** Euros, il est proposé l'affectation au **compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** pour le même montant.

Le conseil municipal entérine la proposition à l'unanimité (23 pour).

3. Commune : Vote des taux d'imposition 2017

Le Maire informe l'assemblée des conclusions de la commission des finances, qui à l'unanimité propose à partir des bases d'imposition notifiées par la Direction Générale des Impôts, de maintenir les taux d'imposition pour l'exercice 2017.

L'assemblée après en avoir délibéré (23 pour), décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	<u>2017</u>
Taxe d'Habitation :	10,55 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties :	14,78 %
Taxe Foncières Propriétés Non Bâties :	36,09 %

4. Commune – budget primitif 2017

Annie Marzin, adjointe au maire, présente à l'assemblée le projet de budget primitif suivant qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

En fonctionnement:	3 047 756,00 €
En investissement:	4 011 708,49 €

Proposé au vote (21 pour, 2 contre : Claude Conrod), le budget général primitif 2017 est adopté tel que présenté.

5. Centre Culturel Avel-Dro – compte administratif 2016 – affectation des résultats

Pierre Plouzennec, Maire, présente à l'assemblée le compte administratif du budget du Centre Culturel Avel-Dro pour l'exercice 2016, précise qu'il est conforme au compte de gestion du Trésor public, et qui se résume ainsi :

En Fonctionnement :

Dépenses :	10 152,89 €		
Recettes :	11 315,42 €	soit un excédent de :	1 162,53 €
		Et un déficit cumulé de :	20 717,53 €

Il est proposé d'affecter le résultat au compte *002, résultat de fonctionnement reporté* (excédent) en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (21 pour, 2 contre – Claude Conrod) approuve le compte de gestion de la trésorerie de Plogastel-Saint-Germain.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Jean-Bernard YANNIC, premier adjoint, pour procéder au vote du Compte Administratif qui conforme au compte de gestion, est adopté à la majorité (20 pour, 2 contre : Claude Conrod).

6. Centre Culturel Avel-Dro – Budget primitif 2017

Pierre Plouzenec, le Maire, présente à l'assemblée le projet de budget primitif suivant qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses dans la section Fonctionnement à 35 629,01 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (23 pour), le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 tel que présenté.

7. Hameau de la Baie – Compte Administratif 2016

Pierre Plouzenec, Maire, présente à l'assemblée le compte administratif du budget du Hameau de la Baie pour l'exercice 2016, précise qu'il est conforme au compte de gestion du Trésor public, et le résume ainsi :

En Fonctionnement :

Dépenses :	241 117,62 €		
Recettes :	205 004,24 €	soit un déficit de :	36 113,38 €

En Investissement :

Dépenses :	170 262,24 €		
Recettes :	234 391,59 €	soit un excédent de :	64 129,35 €

Il est proposé d'affecter le résultat au compte 002, *résultat de fonctionnement reporté* (déficit) en dépenses de fonctionnement, ainsi que le déficit d'investissement au compte 001, *résultat d'investissement reporté* (excédent).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (21 pour, 2 contre – Claude Conrod) approuve le compte de gestion de la trésorerie de Plogastel-Saint-Germain.

Puis, le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Jean-Bernard YANNIC, premier adjoint, pour procéder au vote du Compte Administratif, qui conforme au compte de gestion, est adopté (20 pour, 2 contre : Claude Conrod).

8. Hameau de la Baie – Budget primitif 2017

Le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses dans la section Fonctionnement à 270 262,24 € et dans la section Investissement à 372 524,48 €. Il rappelle que ce budget intègre la gestion de stocks.

Après en avoir délibéré (23 pour), le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 tel que présenté.

9. Convention SDEF – mise en souterrain

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, expose la proposition de convention avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) pour la mise en souterrain du réseau Telecom en lien avec les travaux de renforcement du réseau Basse tension dans la rue des Pluviers. Le SDEF a estimé le montant des travaux comme suit :

- 30 800 €HT pour le réseau basse tension ;
- 5 200 €HT pour le réseau téléphonique (génie civil).

La participation de la Commune aux travaux de communication électroniques est calculée sur la base de 100 % du montant TTC, soit 6 240 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) autorise le Maire à signer cette convention et prévoit la dépense au budget.

10. Convention SDEF – éclairage public

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, explique que dans le cadre du chantier du lotissement communal Hameau de la Baie, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) nous propose de signer une convention pour une prise en charge de l'éclairage public. Le projet se présente comme suit :

Estimation des travaux :	15 600 €HT
Financement du SDEF :	3 000 €HT
Financement de la Commune :	12 600 €HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) autorise le Maire à signer cette convention et prévoit la dépense budgétaire.

11. Indemnités des élus

Le Maire explique que le décret du 26 janvier 2017 qui instaure un nouvel indice brut terminal de la fonction publique suite à l'accord sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et celui du 25 mai 2016 qui prévoit le relèvement de la valeur du point d'indice de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, nécessitent la prise d'une nouvelle délibération afin que les indemnités versées aux élus fassent référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et non plus à l'ancien montant indiciaire lui-même. Le tableau de référence est annexé en pièce jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (21 pour, 2 contre : Claude Conrod) valide la proposition et autorise le Maire à mettre en place les nouvelles dispositions, puis prévoit la dépense au budget.

12. Cession de terrain

Annie Marzin, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement, explique qu'à l'occasion d'une division de parcelles (ZA 114 et 115), il a été observé une erreur cadastrale, et propose à l'assemblée de procéder à une mise à jour. Trois surfaces sont concernées pour respectivement : 16, 49 et 58 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

13. Tarifs publics – séjours de l'accueil de loisirs sans hébergement

Pierre Plouzenec, le maire, explique que jusqu'à présent l'assemblée avait fixé les tarifs de l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) pour 2 ou 4 nuitées. Cependant, pour les vacances de Pâques, le service périscolaire prévoit d'organiser mini-séjours d'une nuit pour les enfants qui fréquentent le centre. L'organisation est partagée avec la commune de Pouldreuzic et il convient de définir les tarifs en fonction du quotient familial. Il est proposé à l'assemblée le tableau qui suit :

	Pour 4 nuitées	Pour 2 nuitées	Pour 1 nuitée
QF 1 : inférieur ou égal à 500	60,00 €	30,00 €	15,00 €
QF 2: de 501 à 700	82,50 €	41,25 €	20,60 €
QF 3 : de 701 à 850	105,00 €	52,50 €	26,25 €
QF4 : de 851 à 1100	127,50 €	63,75 €	32,00 €
QF 5 : au-delà de 1100	150,00 €	75,00 €	37,50 €

Le règlement qu'il est proposé d'appliquer comprend notamment :

- le versement d'arrhes à la réservation, d'un montant de 20 € (remboursables pour des raisons médicales) pour les séjours supérieurs à 1 nuitée ;
- les modalités d'inscription, qui se feront sur place (pas d'inscription par voie postale ni électronique) lors de permanences dédiées ;
- chaque enfant pourra s'inscrire à un seul séjour (sauf dérogation) ;
- une liste d'attente sera ouverte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour), autorise le Maire à appliquer ces tarifs pour les mini-séjours organisés par l'ALSH.

14. Subvention exceptionnelle

Rémy Strullu, adjoint à la vie associative et sportive, présente la demande de subvention de l'association de boxe Thaï, dont trois jeunes plozévétiens participent aux championnats de France à Marseille et Paris. L'aide financière a vocation à aider le financement des déplacements. La proposition du bureau municipal se monte à 250 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) autorise le Maire à octroyer la subvention de 250 € et prévoit la dépense au budget.

Questions diverses

Jean-Marc Jaouen, conseiller municipal d'opposition, sollicite le Maire pour connaître l'état d'avancement du projet de l'aménagement du bourg.

Le maire explique que suite au recours contentieux sur l'aménagement du bourg et à la mobilisation des équipes pour la gestion du dossier relatif à l'incendie des services techniques, le projet a pris du retard par rapport au planning prévisionnel. Il estime que la première tranche devrait démarrer en 2018. Il précise également que certains modes de financement ont évolué sous forme d'appel à projets et qu'il convient de constituer de nouveaux dossiers.

Rémy Strullu, adjoint à la vie associative et sportive présente une synthèse de la réunion avec les marchands ambulants et en fait le bilan de l'activité : une moyenne de 8,5 tout au long de l'année et entre 3 à 15 marchands tous les vendredis

Brigitte Brénaud, conseillère déléguée à la vie scolaire, informe l'assemblée de l'organisation d'Olympiades par l'amicale laïque le 20 mai et de la fête de l'école le 25 juin et invite les conseillers à y participer.

Les diverses informations et dates sont portées à la connaissance des élus et la séance est levée à 20h10.

VU pour être affiché le 5 avril 2017 conformément à l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS (art. L.2123-20 et suivants du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Valeur du point de l'indice brut terminal de la fonction publique : 46 447,88

Soit :	en %	valeur au 1er-II-17
indemnité (maximale) du Maire :	43 %	1 664,38 €
		+
total des indemnités (maximales) des 5 adjoints ayant délégation	16,50 %	638,66 € 4 857,68 €

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES - Répartition

A. Maire :

Qualité	Nom du bénéficiaire	Indemnités (en % de l'indice brut maximal)
Maire	Pierre Plouzenec	43 %

B. Adjoints :

Qualité	Nom des bénéficiaires	Indemnités (en % de l'indice brut maximal)
1er adjoint	Jean-Bernard Yannic	12,40 %
2ème adjoint	Gaby Peton	6,40 %
3ème adjoint	Rémy Strullu	12,40 %
4ème adjoint	Annie Marzin	6,40 %
5ème adjoint	Philippe Sandrin	12,40 %

C. Conseillers délégués :

Qualité	Nom des bénéficiaires	Indemnités (en % de l'indice brut maximal)
chargé des actions « cadre de vie » et fleurissement	Véronique Le Scaon	6,00 %
Déléguée à la culture et à la lecture publique	Claudie Guérolé	6,00 %
Chargé de la mise en œuvre du PADD	Alain Olivier	6,00 %
Chargé de l'environnement	Marie-Christine Camenen	6,00 %
Chargée des affaires scolaires	Brigitte Brémaud	6,00 %

D. Total général :

	en %	valeur au 1er-II-17
indemnités du Maire	43 %	1 664,38 €
+		
total des indemnités des adjoints (3)	12,40 %	1 439,88 €
+		
total des indemnités des adjoints (2)	6,40 %	495,44 €
total des indemnités des conseillers délégués (5)	6,00%	1 161,20 €
	 4 760,90 €